



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2016/087
Aménagement du boulevard
urbain : demande de
subvention

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le plan de mandat de la municipalité portant sur la redynamisation du centre ville et notamment le projet d'aménagement du boulevard urbain facilitant les accès au centre ville par la reconnexion de la RD 809 au réseau perpendiculaire des rues existantes et la création de cheminement doux,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de cette voie, il semble opportun de traiter la rénovation et l'amélioration esthétique sur ce secteur permettant une desserte plus accessible et efficace vers son centre ville favorisant ainsi son attractivité et accompagner un développement économique et touristique,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aide financière de partenaires notamment de la Région au titre du programme Grands sites,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission municipale de Travaux du 8 mars 2016 :

1. D'APPROUVER le projet d'aménagement du boulevard urbain,
2. D'AUTORISER Monsieur le maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles auprès des partenaires et de la Région au titre du programme Grands sites pour le financement de l'opération susvisée,

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le - 1 AVR. 2016



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur CONDOMINES

Délibération numéro :
2016/088

**Ville connectée Création
d'un réseau fibre optique :
convention de partenariat
avec la Communauté de
communes Millau Grands
Causses**

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016
Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L. 5214-16 V,

Vu le code de la construction et de l'habitat,

Vu le code des postes des communications électroniques,

Considérant que la Commune de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses souhaitent améliorer la desserte du réseau numérique leur territoire,

Considérant le traitement en parallèle de création d'un réseau fibre entre établissements publics et de réalisation de réseaux dédiés à la vidéoprotection,

Considérant le souhait de la Communauté de communes Millau Grands Causses de voir établir un réseau très haut débit entre ses différents bâtiments principaux,

Considérant qu'il est nécessaire de conventionner avec la Communauté de communes Millau Grands Causses afin d'établir les modalités de partenariat financier pour la réalisation du réseau de fibre optique entre les différents établissements publics,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Travaux du 8 mars 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER le projet de création d'un réseau de fibre optique et les modalités de partenariat financier entre la Commune et la Communauté de communes Millau Grands Causses établis dans la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la commune de Millau et la Communauté de communes Millau Grands Causses,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et à percevoir le fonds de concours alloué par la Communauté de communes Millau Grands Causses,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

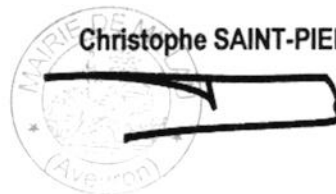
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le - 1 AVR. 2016